



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville le 6 mars 2024, débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 25, rue l'Annonciation Sud, Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

#### (Numéro 2023-40042)

**Nature et effets :** La demande vise à permettre la subdivision du lot 6 238 440 en deux (2) afin de créer le nouveau lot 6 613 738 dont la superficie et la profondeur seraient respectivement de 2027,7 mètres carrés et environ 15,9 mètres et le nouveau lot 6 613 739 dont la superficie et la profondeur seraient respectivement de 1302,6 mètres carrés et environ de 28,5 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 3700 mètres carrés et une profondeur minimale de 45 mètres.

**Localisation :** Cadastre : 6 238 440  
Chemin du Rapide  
Matricule : 3239-24-9793

#### (Numéro 2024-40003)

**Nature et effets :** La demande vise à permettre un agrandissement de la résidence sous droits acquis à plus de 40% de sa superficie d'origine, alors que la réglementation en vigueur ne le permet pas.

**Localisation :** Cadastre : 6 139 887  
290, rue Labelle Sud  
Matricule : 3042-11-7910

#### (Numéro 2024-40006)

**Nature et effets :** La demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire en zone résidentielle qui excède la superficie maximale autorisée (120 mètres carrés) de 3,79 mètres carrés, conformément à la réglementation actuellement en vigueur

**Localisation :** Cadastre : 6 140 120  
1820, rue Therrien  
Matricule : 3041-80-7889

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 14<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2024**

**Catherine Denis-Sarrazin**  
Greffière et directrice générale adjointe par intérim